



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL

SESSION 2009

U4 - ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Durée : 2 h – Coefficient : 2

CORRIGÉ

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau d'appel

CODE ÉPREUVE : ADECOGE	EXAMEN : BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR		SPÉCIALITÉ : AGENCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ARCHITECTURAL
SESSION 2009	CORRIGÉ- BARÈME	ÉPREUVE : U4 - ÉCONOMIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE	<u>Calculatrice autorisée :</u> oui
Durée : 2 h	Coefficient : 2	Corrigé N°13ED09	Page : 1/3

Éléments de corrigé

Dossier 1 : Économie d'entreprise (6 points)

1.1 Termes soulignés dans le texte : 2 points (0,5 pt par réponse)

- **Enseigne** : dispositif supportant un signe (emblème, inscription, objet symbolique), servant à identifier une organisation.
- **Franchise** : système de commercialisation de produits, de services ou de technologies, basé sur une collaboration étroite et continue entre des entreprises juridiquement et financièrement distinctes et indépendantes, qui sont le Franchiseur et le Franchisé.
- **Marque** : signe distinctif apposé sur un produit ou un groupe de produits et qui les distinguent des produits concurrents.
- **Chiffre d'affaires** : montant des ventes au cours d'une période donnée pour un espace géographique donné.

1.2 Composantes de la stratégie de développement de l'enseigne Les Briconautes : 2points (0,5 pt par réponse)

- la communication : enseigne, image, existence d'un bureau de conception graphique.
- achat pour le Club d'entrepreneurs auprès des fabricants des produits et marchandises (75 % de leurs besoins).
- Absence de cotisation, de droit d'entrée, d'obligations d'achats minimale, de % sur le chiffre d'affaires.
- Accord sur le choix des matériaux, outils et accessoires.

1.3 Avantage de la méthode et conséquence : (2 points)

Une plus grande souplesse, donc plus de liberté pour les membres dûe à la minimisation des contraintes et aussi au départ une incitation forte à rejoindre le Club.

Dossier 2 : Droit (7 points)

2 .1 (1.5pts) les délégués du personnel, les délégués syndicaux, le comité d'entreprise

2.2 (2 pts) le conseil des prud'hommes règle les litiges nés à l'occasion du contrat de travail. Il est composé en nombre égal de représentants élus des salariés et employeurs

2.3 (2pts) Mme Dabadie a signé un CDD pour remplacer une salariée. Quelques jours après celle-ci est revenue travailler mais Mme Dabadie a été maintenue en poste jusqu'au terme de son CDD.

Mme Dabadie considère donc que ce maintien, malgré le retour de la remplaçante, la place de fait en CDI. Ce que conteste son employeur, la Poste.

2.3 (1,5pts) recours possibles :

Appel si litige > 4000 € (il porte ici sur une indemnité accordée de 6795 €).

Pourvoi en cassation si non-conformité aux règles de droit.

Partie 3 Gestion (7 points)

3.1

(1,5pts) Résultat : solde des produits et des charges pour une période donnée : il est positif, s'il y a enrichissement, négatif en cas d'appauvrissement.

$$\text{Résultat} = 1\ 000\ 000 - 530\ 000 - 370\ 000 = 100\ 000$$

3.2

$$(1,pts) \text{Tva collectée} = 1\ 000\ 000 * 0.196 = 196\ 000$$

$$\text{TVA décaissée} = 196\ 000 - 74\ 480 = 121\ 520$$

3.3

$$(1,5pt) \text{seuil de rentabilité} 2008 = 370000 * 0.47 = 787\ 234.04$$

(1pt) date 283 jours donc le 13 octobre

3.4

$$(0.5pt) \text{CA prévisionnel} = 1\ 000\ 000 * 1.12 = 1\ 120\ 000$$

$$(0.5pt) \text{Charges variables} = 1\ 120\ 000 * 0.45 = 504\ 000$$

$$\text{Charges fixes} = 370\ 000 + 30\ 000 = 400\ 000$$

$$(1pt) \text{Seuil de rentabilité} : 400\ 000 * 0.55 = 727\ 272,73$$

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.